

CDSFR 17

Rapport financier 2023

Les comptes présentés concernent l'exercice comptable de 2023, avant affectation du résultat.

La durée de cet exercice est de 12 mois, il s'étend du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes du CDSFR 17 vont sont présentés par notre Trésorière, Annick Fouchet.

La méthode d'enregistrement est la même que celle de l'exercice précédent.



BILAN 2023

Le bilan traduit la santé financière du Comité Sportif à un instant T, au 31 décembre 2023. Il nous renseigne sur son patrimoine, son niveau de fonds propres, ses créances, sa trésorerie et son niveau d'endettement.

Actif 2023

L'actif immobilisé correspond à l'investissement en matériel et en véhicule du CDSFR 17, acquis lors des précédents exercices comptables. Cet actif immobilisé diminue de 17 %.

Les produits à recevoir sont constitués principalement de la part des adhésions reçues par la FDFR 17 et qui est reversée au Comité Départemental Sportif pour le développement des actions physiques et sportives. Cette part augmente car les adhésions individuelles ont elles-mêmes augmentées sur l'exercice 2023.

La trésorerie diminue très légèrement.

Passif 2023

Pour les fonds associatifs nous constatons une légère diminution due à la perte de 532.85 euros de l'exercice 2023.

Les provisions : la plupart des réserves budgétaires ont été utilisées pour les activités du Comité Départemental. Les provisions sont également soumises au respect du plan comptable modifié en 2020 et donc restreintes à certains risques.

A noter : dans les frais à payer la « dette » du CDSFR 17 envers la Fédération pour participation aux frais du siège fédéral.

CONCLUSION DE L'ANALYSE DU BILAN

Une situation patrimoniale principalement constituée aujourd'hui du matériel mis à disposition par le CDSFR 17 pour l'animation de nos territoires, comme le véhicule de 8 places et le matériel pour l'activité « c'est d'la balle ». Pour la trésorerie du Comité enregistrée au 31 décembre 2023, il faut aussi prendre en compte les créances, c'est-à-dire « les produits à recevoir » facturés en fin d'exercice et qui seront réglés en début d'année 2024.

COMPTE DE RESULTAT 2023

Il est le reflet de l'activité du CDSFR 17 sur l'exercice 2023, avec un évènement sportif important qui a eu lieu à Cozes : le championnat de Tennis de Table vétérans.

Les principales évolutions de ce compte de résultat de 2023 concernent principalement :

- Les dépenses liées aux achats et à la participation aux frais de la structure commune de la Fédération,
- Les dépenses liées à l'animation d'évènements sportifs et aux rencontres thématiques proposées par le Comité Départemental Sportif : journée « à petits pas », tournoi badminton, journée de randonnée pédestre à Rouffiac,
- Les actions de formation des responsables d'activités physiques et de nos adhérents : Premiers Secours et randonnée pédestre,
- Les subventions et les aides reçues,
- Les ressources propres liées à la quote-part des adhésions reversée par la Fédération,
- Les ressources liées à la participation de nos structures aux frais d'entretien et de prêt de notre régie matériel,
- La participation des sportifs aux évènements organisés en Charente Maritime, avec nos partenaires associatifs.

Dépenses 2023

Les dépenses de l'exercice ont augmenté de 22 %, notamment en raison de l'évènement sportif co-organisé à Cozes par le CDSFR 17 et la FSGT.

A noter : la récente campagne d'aide de l'Etat pour les « jeunes sportifs » appelée « Pass'sport », dont le Comité Départemental Sportif s'est fait le relais pour permettre à nos structures adhérentes d'en faire bénéficier leurs jeunes adhérents sportifs. Pour le CDSFR 17, il s'agit d'une « écriture comptable blanche ».

Les dotations comprennent l'ensemble de l'amortissement de notre matériel acquis pour « animation » et l'achat du véhicule acheté en mars 2021.

Les produits 2023

Au compte 70 : nous y retrouvons la participation des sportifs au Championnat de Tennis de Table, catégorie « vétérans », ainsi que la participation aux frais d'entretien du véhicule, lorsqu'il est emprunté.

Nos partenaires continuent à soutenir notre fonctionnement et nos missions, notamment l'Etat à travers le FDVA 2 (Fonds d'Etat pour le Développement de la Vie Associative). Cette année nous avons également reçu des aides exceptionnelles pour le championnat national de Tennis de Table.

Et sur la première ligne du compte 74, vous trouverez le reversement des aides « Pass'sport » de l'Etat.

La quote-part des adhésions reversées par la Fédération augmente car le nombre d'adhésions augmentent aussi sur cet exercice.

Les provisions sont épurées au fur et à mesure du temps. Leur reprise sur l'exercice 2023 diminue donc sensiblement par rapport à l'exercice 2022.

CONCLUSION DE L'ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT 2023

Le compte de résultat fait apparaître une **légère perte de 532.85 euros**. Cette perte pourra être compensée par l'arrivée d'une aide d'équilibre versée par la FSGT pour l'organisation du Championnat de Tennis de Table « vétérans » sur notre département. Au 31 décembre 2023, n'ayant obtenu aucune notification officielle, nous n'avons pas tenue compte de cette aide éventuelle dans notre comptabilité. Globalement, nous constatons donc un équilibre financier sur l'exercice 2023.

Pour le prochain exercice de 2024, la quote-part des adhésions reversée par la Fédération à notre Comité a été réévaluée, en accord avec les membres du Conseil d'Administration de la FDFR 17, et en vertu de notre convention de partenariat signée entre le Comité Départemental Sportif et la Fédération des Foyers Ruraux de Charente Maritime. Cette réévaluation permettra de maintenir l'équilibre financière de notre Comité, sans affecter la santé financière de la Fédération.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Nous devons affecter la perte de l'exercice 2023 d'un montant de 532.85 euros en diminution de nos fonds associatifs.